

chanoine de Sainte-Marie-Majeure ; c'est la plus grande des trois soutanes qui étaient réservées pendant le conclave pour le Pape élu. S. Em. le cardinal Vincenzo Vannutelli, archiprêtre de la basilique, entouré du chapitre, de S. Em. le cardinal della Volpe et de quelques invités, a fait la recognition des reliques. Le corps, dans l'admirable attitude qu'il conserve a été placé sur une riche civière, et porté par quatre Dominicains pénitenciers de Sainte-Marie-Majeure, dans la sacristie où seront pris les soins nécessaires.

—Le nouveau patriarche de Venise.— Par billet de la secrétairerie d'État en date du 13 mars, Sa Sainteté Pie X a daigné nommer au siège patriarcal de Venise Mgr Cavallari, qu'il avait choisi comme son auxiliaire et délégué apostolique à Venise, dès le lendemain de son élection pontificale.

Dès le 14 mars, le *Bulletin officiel* du ministère de grâce et de justice annonçait dans un supplément que « par décret signé le 13 courant en conseil des ministres, le roi, en vertu de son royal patronat, et en suite de la demande qui lui a été adressée, a nommé Mgr Aristide Cavallari au siège patriarcal de Venise ».

On sait que le roi d'Italie prétend avoir succédé à l'empereur d'Autriche dans ses droits de patronat sur le siège patriarcal de Venise. On se souvient des difficultés qui surgirent en 1893, lors de la nomination à Venise de S. Em. le cardinal Sarto.

La nomination, cette fois-ci, aurait eu lieu de la manière suivante : le Pape a créé Mgr Cavallari patri-